

Département du Morbihan
Arrondissement de PONTIVY
Canton de PLOERMEL
Commune de MOHON

Décision numéro 13/2023 du 10 mars 2023

OBJET : PASSATION D'UN MARCHÉ DE SERVICES AVEC TBI POUR LA LOCATION D'UN ORDINATEUR A LA MAIRIE POUR LE POSTE DE TRAVAIL DU MAIRE ET LA LOCATION D'UN NOUVEL ECRAN POUR LE POSTE DE TRAVAIL DE LA SECRETAIRE D'ACCUEIL

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal N° 11 du 13 juillet 2020 (rubrique N° 4) portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant notamment de préparer, passer, exécuter et régler les marchés de services qui peuvent être passés en procédure adaptée dans la limite de 20 000 euros HT,

Vu la nécessité de renouveler un contrat de location d'ordinateur à la mairie pour le poste de travail du Maire,

Vu la proposition financière de la Société TBI de Ploërmel du 20 février 2023,

Vu la délibération N° 2022-06-17-04 du 17 juin 2022 relatif à la publicité des actes des Collectivités Territoriales décidant de la publication sur le site internet de la Commune (www.mohon.fr) des actes règlementaires pris par les Autorités Communales à compter du 1^{er} juillet 2022,

DECIDE

Article 1^{er} : Il est passé avec effet au 08 mars 2023, un marché de services avec TBI de PLOERMEL pour la location d'un poste informatique pour le poste de travail du Maire

* Ordinateur TERRA PC PRO 5000 équipé d'un écran 23.8 pouces, d'un clavier, d'une souris, d'une unité centrale et d'un casque

Un nouvel écran 23.8 pouces est également prévu pour le poste de travail de la secrétaire d'accueil.

Article 2 : La durée de la location est de 20 trimestres pour un montant trimestriel de 117 euros HT.

Article 3 : la présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales de la Commune et un extrait sera publié sur le site internet www.mohon.fr Date de mise en ligne : 13 mars 2023

Fait à Mohon le 10 mars 2023
Le Maire,

Francis MAHIEUX

Le Conseil Municipal sera informé lors de la prochaine séance

